

Politique d'annulation de projet de Mitacs

Chaque projet de Mitacs requiert la participation active de l'ensemble des personnes concernées (ci-après les **Participantess** et **Participants**), le cas échéant. Les parties doivent remplir leurs obligations dans le cadre du Projet et contacter immédiatement Mitacs, via le portail de demande ou par écrit, si elles anticipent un possible changement de circonstances ou une possible annulation. Si les **Participantess** et **Participants** ne parviennent pas à s'entendre, les règles d'annulation propres au programme de Mitacs sont décrites ci-dessous. Les **Participantess** et **Participants** ne peuvent pas tenir Mitacs responsable de quelque perte que ce soit due à une annulation. Les règles et politiques de l'Établissement d'enseignement ou les ententes signées entre l'Établissement d'enseignement et l'Organisation partenaire (le cas échéant) prévalent et doivent être respectés.

Conformément à ces règles, Mitacs se réserve le droit de mettre fin au Projet Mitacs de la **Participant** ou du **Participant** ou de l'annuler dans les situations suivantes (pour tous les programmes) :

- (a) Si l'Organisation partenaire ou son représentant ne verse pas le paiement à Mitacs avant la date de début du stage; et après que Mitacs a envoyé deux (2) avis écrits à l'Organisation partenaire et que l'Organisation partenaire n'a pas effectué le paiement dans les trente (30) jours suivant la réception du dernier avis écrit ou n'a pas conclu une entente de paiement;
- (b) En cas de non-respect des Conditions des programmes Mitacs, qui sont publiées sur le site Web de Mitacs, ou des conditions de la lettre d'octroi ou des [politiques sur les programmes Mitacs](#), y compris les dates de début et de fin;
- (c) A situation occurs which, for reasons of public interest, calls into question the appropriateness of the Project;
- (d) S'il est établi qu'il existe un risque pour la sécurité nationale, comme l'indique le [Plan de sécurité de la recherche de Mitacs](#);
- (e) Les propositions-cadres sont approuvées pour une période de deux ans. Pendant cette période, Mitacs se réserve le droit d'annuler une proposition-cadre si les évaluations de la qualité des projets soumis au titre de la proposition-cadre ne sont pas satisfaisantes. À la fin de la période de deux ans, les unités de stage inutilisées dans la proposition-cadre seront annulées, à moins qu'un renouvellement ou une prolongation de la proposition-cadre ne soit accordé;
- (f) Tout autre motif mentionné ci-dessous (par programme) ou pour d'autres questions qui peuvent se poser.

Accélération, SSE et Élévation

Les projets Accélération, SSE et Élévation ont une durée flexible et peuvent être constitués d'un ou de plusieurs stages de 4 à 6 mois. Les stages individuels ne commencent qu'une fois que l'ensemble des [Conditions du programme de Mitacs](#) sont remplies.

Si un Projet ou un stage individuel (c'est-à-dire après que Mitacs a remis une confirmation de paiement) se termine prématurément ou est annulé, les règles d'annulation suivantes s'appliquent :

- Si toutes les parties sont d'accord, il peut être mis fin à un Projet ou à un stage individuel en avisant Mitacs, via le portail de demande ou par écrit, de la date de fin souhaitée et de l'accord de toutes les parties.
- Si la ou le stagiaire souhaite quitter le projet et que les parties restantes se mettent d'accord et conviennent qu'elle ou il peut être remplacé par une autre personne, alors cela n'est pas considéré comme une annulation.
- Si l'une des parties souhaite annuler le stage sans l'accord des autres parties, elle doit d'abord en informer les autres parties et Mitacs, via le portail de demande ou par écrit, et prévoir trente (30) jours pour la résolution des questions en suspens, car il s'agit alors d'un changement important au titre des [Conditions du programme](#). Au cours de cette période de trente (30) jours, la ou le stagiaire peut continuer à travailler sur le projet à la discréTION de la Professeure superviseure ou du Professeur superviseur et de l'Organisation partenaire. La ou le stagiaire continuera à percevoir son allocation ou son salaire pendant les trente (30) jours. Si, après trente (30) jours, une ou plusieurs parties souhaitent toujours annuler, le projet ou le stage individuel sera immédiatement annulé. La partie qui demande l'annulation doit informer Mitacs, via le portail de demande ou par écrit, si elle consent à ce que le projet se poursuive sans sa participation.
- S'il reste des fonds inutilisés après l'annulation du stage, ils doivent être retournés à Mitacs accompagnés d'un Formulaire 300 signé dans les soixante (60) jours (confirmant la date de fin du stage), et un montant proportionnel peut être remboursé à l'Organisation partenaire. Le montant des fonds restants varie en fonction de la politique de l'établissement d'enseignement sur la rémunération des stagiaires et les dépenses de recherche qui ont pu être engagées à ce jour.
- Mitacs peut toujours envoyer des demandes pour le sondage de fin de projet et pour obtenir les renseignements requis dont il a besoin pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds en matière de suivi, de déclarations et de conformité. La ou le stagiaire accepte aussi de remplir toutes les formalités de clôture demandées par la Professeure superviseure ou le Professeur superviseur et l'Organisation partenaire.
- Les annulations ne peuvent pas être portées en appel, mais de nouvelles demandes peuvent être présentées par une ou plusieurs parties, à condition que toutes les

conditions d'admissibilité soient remplies. La même demande ou une demande pour le même projet ne peut être présentée à nouveau sans l'accord des parties initiales.

Programmes internationaux

Bourse aux cycles supérieurs Globalink (BCSG)

Si une ou un récipiendaire d'une BCSG met fin à ses études supérieures avant d'entamer son deuxième semestre d'études, elle ou il doit immédiatement aviser Mitacs par écrit. La bourse sera annulée, et la ou le récipiendaire ne recevra pas le deuxième versement.

Bourse de recherche Globalink (BRG)

Les annulations de projet sont évaluées par Mitacs au cas par cas, et Mitacs pourrait exiger un remboursement partiel (au prorata) ou complet. Les annulations sont soumises aux politiques de Mitacs et aux politiques des partenaires internationaux, le cas échéant. Mitacs accorde deux stages dans le cadre du programme Bourse de recherche Globalink par personne, à vie. En outre, les projets qui sont annulés après avoir été réalisés à au moins 50 % seront considérés comme terminés.

Stage de recherche Globalink (SRG)

Malgré les meilleures intentions des Participantes et Participants, Mitacs reconnaît que des circonstances imprévues peuvent entraîner le retrait d'une étudiante ou d'un étudiant ou d'un membre du corps professoral du programme.

Seul Mitacs a le pouvoir d'offrir un stage Globalink, de l'annuler ou d'y mettre fin. Les Professeures superviseuses et Professeurs superviseurs doivent immédiatement informer Mitacs par écrit de tout problème concernant les capacités ou le rendement de l'étudiante ou de l'étudiant à l'égard de la recherche. Dès réception d'un avis écrit formulant des inquiétudes au sujet de la ou du stagiaire, Mitacs mènera une enquête auprès des parties concernées. Si, au terme de cette enquête, Mitacs décide d'annuler le stage, Mitacs en avisera l'administration de l'université canadienne et toute autre autorité concernée, le cas échéant, puis coordonnera les étapes finales du processus d'annulation.

De même, si Mitacs reçoit un avis écrit formulant des inquiétudes au sujet d'un projet ou d'une Professeure superviseure ou un Professeur superviseur, Mitacs mènera une enquête et, le cas échéant, en référera aux autorités universitaires conformément aux politiques de l'université concernée.

Veuillez vous reporter à la [**Politique d'abandon de Stage de recherche Globalink de Mitacs**](#) pour plus de détails sur les procédures d'abandon et leur classification en abandons volontaires ou involontaires.



Mitacs Entrepreneur International (MEI)

Étant donné que l'annulation d'un voyage constitue un changement important au titre des [Conditions du programme](#), il est important d'immédiatement aviser Mitacs par écrit que vous avez annulé votre participation au programme. Mitacs peut demander la restitution des fonds non dépensés.